

Délibération n°59
relative au Budget rectifié 2026

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 16 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances réunie en date du 21/05/2026 et du 03/06/2026

CONSIDERANT le vote unanime du Bureau réuni en date du 26/05/2026

DÉCIDENT d'approuver, tel que présenté, le budget rectifié 2026

43 voix pour
2 voix contre
7 abstentions
Adoptée à la majorité

Dijon, le 16/06/2026



**Le président de Chambre de Métiers
et de l'Artisanat BFC**